

Furia AC*

Détergent dégraissant enzymatique

*Fury HC

Détergent destiné au nettoyage des sols et surfaces fortement souillées y compris en milieu alimentaire. En facilitant la destruction du biofilm, c'est également le produit idéal pour une utilisation en alternance avec un détergent désinfectant lors d'opération de désinfection. L'efficacité détergente est obtenue grâce à des tensioactifs d'origine végétale et aux enzymes actives sur tous types de salissures. De par son pH proche de la neutralité et de sa forte biodégradabilité, il ne présente aucun risque pour les utilisateurs, l'environnement et les matériaux. Non moussant peut s'utiliser en autolaveuse. Laisse une odeur agréable grâce à la forte rémanence de son parfum.

Mode d'emploi

Dosage : s'utilise dilué dans de l'eau
1 dose de 20 ml dans un seau de 8 litres
(0.25 %).

Inutile de rincer sauf dans le cas d'une surface pouvant rentrer au contact de denrées alimentaires. A utiliser de préférence à 40-50°C pour augmenter les performances de nettoyage.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L,
carton de 12 flacons doseurs de 1L,
ecobox de 10L.

Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore
- pH : 7 - 8
- Densité : 1,03 - 1,05

Précautions

Uniquement pour usage professionnel.
Eviter les projections oculaires. Ne pas utiliser en association avec un agent de blanchiment chloré (javel).

Stockage

Stocker le produit dans son emballage d'origine fermé et à l'abri de températures extrêmes.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

06-10-2023 Ind. 4 ■

